

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

22 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux mars, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. ANQUETIL David, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM et Mmes ANQUETIL David, LECLERC Gaëlle, BAUDRY Laurence, MASSELINE Stéphane, MASSON Régine, et LEDO Antoine.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT – EXCUSE : M. VALLIN Morgan donne pouvoir à Mme LECLERC Gaëlle et M. LEMETTAIS Christophe donne pouvoir à M. ANQUETIL David et Mme LEDO Nadine donne pouvoir à Mme MASSON Régine

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LECLERC Gaëlle

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire annonce qu'il rajoute une délibération qui est intervenue après la convocation.

09~ Délibération Société ARCAADE : projet « Salle polyvalente »

Le conseil Municipal a convié M. DUBOSC de la société ARCAADE en tant qu'assistant à la maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une salle polyvalente.

Suite à la dernière réunion, M. DUBOSC vient exposer au Conseil Municipal l'étude financière et le programme.

Il expose les différents postes financiers : travaux, honoraires ingénierie, frais préliminaires, aléas économiques, concessionnaires, mandataire, assurance dommage ouvrage.

La prochaine étape est de lancer la procédure du marché public de maîtrise d'œuvre pour la sélection de 3 architectes pour la phase « démolition et la reconstruction d'une salle polyvalente » pour une attribution courant juin.

Au prochain conseil, Le conseil municipal devra délibérer sur les sujets suivants :

- Autoriser le maire à signer tous les marchés nécessaires au projet
- Approuver le règlement.

Départ à 20h30 LEDO Antoine

10~ Délibération Finances

- Approbation du compte de gestion 2021 et du compte administratif 2021
Délibération 2022.010

Compte administratif et compte de gestion 2021

Sous la présidence de Madame Gaëlle LECLERC, 1^{ère} adjointe, le Conseil municipal examine le compte de gestion 2021, présenté par M. GAMBLIN, receveur à Cany-Barville et le compte administratif 2021, qui se résumant ainsi :

Section de fonctionnement :

- Recettes	239 268.29 €
- Dépenses :	234 178.80 €
- Excédent :	5 089.49 €
- Excédent antérieur reporté :	216 289.90 €

Excédent global de clôture : 221 379.39 €

Section d'investissement :

Recettes :	63 871.39 €
Dépenses :	96 983.34 €
Déficit :	33 111.95 €
Déficit Inv. Reporté	12 296.99 €

Déficit global de clôture : 45 408.94 €

Restes à réaliser : 85 044 €

Ces comptes sont approuvés de la manière suivante :

- 7 Pour (dont 3 pouvoirs)
- 1 Abstention

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2021,

AFFECTATION DES RESULTATS

	Investissement	Fonctionnement
Recettes (a)	63871,39	455558,19
Dépenses (b)	109280,33	234178,80
Excédent ou déficit © = (a-b)	-45408,94	221379,39
Restes à réaliser dépenses (d)	85044,00	
Restes à réaliser recettes e	0,00	
Affectation au 1068 "couverture du besoin de financement" (c-d+e)	130452,94	130452,94
Excédent à reporter au compte 002 (excédent de fonctionnement - 1068)		90926,45

A affecter au budget primitif 2022 :

au compte 001 en déficit :	-45408,94
Restes à réaliser dépenses :	85044
Restes à réaliser recettes :	0
au compte 1068 :	130452,94
au compte 002 en excédent :	90926,45

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, avec 1 abstention et 7 voix pour, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (1068)	130 452.94 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	90 926.45 €
Résultat d'investissement reporté (001) :	45 408.94 €

11~ Délibération : support de l'édition du livre de M. Thiercelin

Délibération 2022.012

M. Thiercelin, membre de l'association des anciens combattants, a rédigé un livre militaire sur les événements de juin 1940 : Cérons et les combats d'Ermenouville.

L'association des anciens combattants souhaite éditer l'ouvrage et le mettre en vente.

Les bénéfices de la vente seront versés à une association militaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 200€ aux anciens combattants pour l'édition du livre.

12~ Délibération Eglise : nomination d'un architecte

Cette délibération est ajournée.

13~ Questions diverses

- Feu d'artifice

Concernant la fête de la St Vaast le week-end du 9 juillet, M. Masseline a demandé des devis pour le feu d'artifice. 2 sociétés ont répondu, les offres vont de 1800 à 2000€. Le conseil souhaiterait savoir si les 2 sociétés peuvent être au prix de 1800€ afin de les choisir.

- PLUi : La 3CA a lancé l'élaboration du PLUi avec une approbation en 2026. Un groupe de travail sera constitué lors du prochain conseil.

- Résidence Les Charmilles : le grillage a été retiré avant l'installation du nouveau locataire.

- Habitat dégradé : Monsieur le Maire informe le conseil qu'ils vont recevoir dans les prochains jours le courrier qui sera envoyé à la propriétaire et qui relate toute l'affaire. Un expert est passé, il a rendu son rapport en indiquant que la maison pouvait s'effondrer à cause de la charpente.

Prochaine réunion de conseil municipal le lundi 11 avril à 20h30.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 30.